Elections Législatives

Il y a ballottage dans le deuxième Secteur de Paris

Paris, 27 février. — Une double élection législative a eu lieu aujourd'hui, dans le 2e secteur de Paris, pour pourvoir au remplacement de M. Millerand, élu Président de la République, et de Lauche, décédé.

Quatre listes se trouvent en présence : celle de l'Union républicaine et sociale, la liste socialiste communiste, la liste socialiste révolutionnaire et la liste socialiste indépendante.

Voici le résultat du scrutin :

Inscrits, 190.600; Votants, 117.604 ; Blancs et nuls, 3.175.

Majorité absolue, 57.214.

Ont obtenu : M. Le Corbeiller (Union républicaine et sociale) 42.286 voix.

Bonnet (Union républicaine et sociale) 46.131.

Lorel (socialiste communiste) 32.822. ; Souvarine (socialiste communiste) 32.789.

Dejeante (socialiste indépendant), 20.759 ; Jean Bon (socialiste indépendant) 20.341.

Maurianges (socialiste révolutionnaire) 12.855 ; Marin (socialiste révolutionnaire) 11.757.

Il y a ballottage.

En Haute-Savoie le radical a été élu

Annecy, 27 février. — Voici le résultat des élections législatives pour le département de la Haute-Savoie.

Ont obtenu :

MM. Jacques Dubois (radical), 29.580 voix, élu. — Anthonioz (bloc national), 24.522 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Péroiza décédé.

DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Marcq-en-Barœul a un nouveau Maire

« MIEUX EUT VALU UNE NOUVELLE CONSULTATION ELECTORALE », PRETEND L'OPPOSITION

L'élection du nouveau Maire de Marcq-en-Barœul, en remplacement de M. Dujardin, mis plusieurs fois en demeure de céder la place, enfin démissionnaire le 17 février dernier dans des circonstances que nous avons relatées, a eu lieu hier, en la salle de réunion du Conseil municipal, à la Mairie de cette localité.

« Moyen terme, demi-mesure », comme a dit Bouréré, conseiller municipal socialiste, au cours de la séance, et qui, en exprima-t-il la crainte : « ne suffira pas à remettre les choses en bon état. Un deni de justice est à la base de tout ceci, et la Préfecture le sait bien. La minorité du Conseil représente en réalité la majorité des électeurs. Alors?... »

— La 2 heures exactement, les conseillers entrent dans la salle de séance. Au bureau, l'ancien Maire Dujardin ; MM. Duthoit, secrétaire ; Delahaye, adjoint.

La séance est ouverte, M. Dujardin procède à l'appel nominal. Quinze conseillers du Bloc et 11 socialistes sont présents. Le citoyen Huyghe est en voyage. La lecture de l'arrêté préfectoral ordonnant réunion du Conseil municipal de Marcq a lieu ensuite. Après quoi, on nomme le secrétaire de séance. M. Decottignies, désigné par vote, obtient par 13 voix contre 11 à E. Alhers et 2 bulletins blancs.

Le doyen d'âge, M. Delahaye, prend la présidence.

Bouréré demande qu'on fasse connaître le nom du candidat du Bloc. Satisfaction lui est donnée. Ce sera M. Delannoy.

Au nom des socialistes, Bouréré déclare se présenter contre lui.

Rapidement, on procède au vote dont le résultat n'est guère douteux, d'ailleurs.

M. Delannoy obtient 14 voix. Bouréré 11 ; il y a un bulletin blanc.

M. Delannoy est donc élu Maire de Marcq-en-Barœul et prend la présidence.

Les remerciements d'usage ont lieu. — « Je vous remercie de votre confiance, je sais que c'est une lourde tâche que j'assume, je compte sur votre bienveillance pour m'aider, je m'inspirerai de vos avis, etc.... etc... » Finalement, M. Delannoy propose de faire au plus tôt une nouvelle réunion pour liquider d'importantes questions, celles du ravitaillement, des travaux, du chômage, principalement.

UNE PROTESTATION SOCIALISTE

M. Delannoy ayant terminé son discours officiel, Bouréré, au nom de ses collègues, dit franchement ce qu'on pense de la situation faite à la commune.

« Certes, M. le Maire, si vous procédez régulièrement, vous pouvez compter sur notre concours pour le bien général, tant que vous agirez pour la sauvegarde des intérêts de la commune. Mais vous vous heurterez, par suite de la situation paradoxale dans laquelle nous nous trouvons, à de nombreuses difficultés. Vous savez bien que la minorité du Conseil, — on peut appeler cela une minorité, — représente en réalité la majorité des électeurs. Seul le système du sectionnement, qui n'existe plus maintenant d'ailleurs, a permis au Bloc de se constituer en majorité.

Testime donc que pour régler équitablement cette situation, une nouvelle consultation du Conseil électoral était nécessaire.

Vous nous avez fait beaucoup de promesses, dans votre adresse de remerciements. Mais ce n'est pas tout de promettre, il faut tenir. Comment ferez-vous, n'ayant pas la masse des électeurs derrière vous ?...

Non ! la Préfecture, en agissant ainsi n'a pas donné satisfaction à la commune de Marcq-en-Barœul ; elle a seulement fait le jeu de certaines personnes étrangères à la commune.

Je proteste contre ces procédés. Et, en ce qui concerne l'avenir, j'émets des craintes sur la durée de votre gestion. Vous ne resterez pas un an, dans ces conditions. Je le crois du moins.

La seule solution, voyez-vous, c'était de remettre les affaires de la commune à tous, c'est-à-dire procéder à de nouvelles élections. »

Un échange de vues a lieu ensuite entre les conseillers.

Sur une question de M. Dujardin, l'ancien Maire démocrate, Bouréré précise qu'il n'aurait accepté par esprit de conciliation, d'être adjoint, M. Delannoy étant Maire, de se désolidariser du Bloc réactionnaire.

Et puis, Bouréré, ayant fait remarquer que la rédaction de certain procès-verbal, concernant les voeux, était irrégulière et inexacte, on lève la séance.

Il est dix heures. La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu samedi ou dimanche.

A Anicche les Socialistes ont battu le Bloc National

Hier dimanche a eu lieu à Anicche le vote complémentaire pour l'élection de deux conseillers municipaux.

Les candidats Roger SCHNEIDER et DEQUIN Charles, du Parti socialiste (S. F. I. C.), ont été élus par 583 voix au 1er et 885 au 2e, contre les voix à M. Charles Delonfaine et 697 à M. Désiré Dusroux, candidats du bloc national.

Les Elections Municipales Complémentaires de Maubeuge

La liste Bataille (S. F. I. O.) bat la liste Sarot (S. F. I. C.)

Hier ont eu lieu à Maubeuge, les élections complémentaires nécessitées par la démission des citoyens Bataille, maire et Sarot, premier adjoint, qui s'est produite dans des circonstances que nous avons relatées.

Outre les deux sièges à pourvoir, par suite de ces démissions, trois autres sièges de conseillers étaient vacants, de sorte que les élections qui eurent lieu hier portaient sur cinq sièges.

La liste du citoyen Bataille, ancien maire, qui se représentait sous les auspices du Parti socialiste (S. F. I. O.) a été élue contre la liste du citoyen Sarot qui se représentait sous les auspices du Parti communiste (S. F. I. C.).

Sur 3.100 électeurs inscrits, la liste Bataille a obtenu 60 pour cent environ des suffrages.

NOMINATION DE JUGES DE PAIX

M. Trubienne est nommé juge de paix suppléant à Norrent-Fontes (P.-de-C.), en remplacement de M. Hernu, décédé. M. Claro est nommé juge de paix suppléant à Quesnoy-sur-Deûle (Nord), remplaçant M. Ducarin, décédé. M. Gœthals est nommé juge de paix suppléant à Roubaix (Nord), remplaçant M. Honoré, décédé. M. Candelier est nommé juge de paix suppléant à Crèvecœur (P.-de-C.), en remplacement de M. Grotteard, décédé.

Un mineur d'Auchel a été tué par sa femme

Elle l'a abattu à coups d'une hache dont il voulait la frapper

Samedi soir, une femme se présentait au commissariat de police d'Auchel, où elle déclarait qu'au cours d'une dispute qui avait éclaté entre elle et son mari, Pierre Daligault, ouvrier mineur de la fosse n. 3, de Marles, celui-ci l'ayant menacée d'une hache dont il s'était emparé, elle parvint à lui retirer l'arme des mains et à lui en asséner plusieurs coups. La femme Daligault avait pris ensuite la fuite.

La police se rendit immédiatement au domicile des époux Daligault, 34, rue de la Côte, à Auchel.

Là, on trouva gisant sur le sol le corps de l'infortuné mineur, il portait d'affreuses blessures.

Des premiers renseignements parvenus, il résulte que les époux Daligault ne vivaient pas en bonne intelligence; des scènes continuelles éclataient entre eux.

Vendredi, le mari, après une dispute, jeta sa femme à la rue; elle passa la nuit dehors et samedi revint au logis conjugal. Le même jour vers 4 heures de l'après-midi, éclatait la discussion qui devait se terminer par le meurtre de Daligault.

La femme de ce dernier est âgée de 52 ans et est native de Frameries (Belgique).

Le parquet de Béthune doit venir aujourd'hui sur les lieux.

Les aveux d'un assassin

L'AUTEUR DU CRIME D'EU, ARRETE À DUNKERQUE, se DECLARE SEUL COUPABLE

Ainsi que nous l'avons annoncé, la police mobile a arrêté samedi soir, à Dunkerque, le nommé Maurice Dufour et sa maîtresse, une fille Désirée Wadoux, se disant couturière à Boulogne. C'est à la suite d'une intelligente filature de M. Sollasol, sous-chef de la brigade mobile de Rouen, avec le concours de M. Louis Léger, commissaire de la brigade de Lille, que cette sensationnelle arrestation a été opérée.

Le crime dont s'est rendu coupable Dufour a été commis le 19 courant à Eu, et la victime est une cabaretière qui tenait, route du Tréport, un établissement à l'enseigne du « Vert-Bocage ».

La malheureuse fut retrouvée la gorge tranchée, et les armoires — qui avaient été fouillées — indiquaient clairement que le motif du crime était le vol.

M. Sollasol n'avait, pour entrer en campagne, qu'un signalement bien vague fourni par un voisin qui, le jour du crime, avait vu sortir de l'établissement un couple dont la femme lui avait dit bonjour. Il se mit à la recherche de ce couple, constata son passage successivement à Incheville puis, de nouveau, à Eu, où l'homme fit raser sa courte moustache à la Charlot, puis au Tréport, à Paris, à Amiens, où dans chaque hôtel le couple changeait d'état civil. Les bulletins d'hôtel, remplis par la même main, d'une écriture spéciale, étaient la chaîne qui formait les anneaux de cette randonnée. A Boulogne, à Calais, M. Sollasol, à qui s'était joint un autre « as » de la police mobile, M. Louis Liger, eut connaissance du passage de ceux qu'il poursuivait. Enfin, aux Fontinettes, MM. Sollasol et Liger surent que le couple avait pris le train pour Dunkerque.

En consultant les bulletins des garnis, ils retrouvèrent l'écriture de l'assassin de la cabaretière. Le couple est descendu dans un café de la place du Théâtre : l'homme sous le nom de Maurice Lecollaz, boucher, et la femme sous celui de Albertine Bars.

La maison fut surveillée et, dans la soirée, au moment où Dufour revenait de se faire raser, il fut saisi par les inspecteurs de la brigade mobile.

Dufour, dont le père était, avant la guerre, directeur du Gaz à Cambrai, est un dangereux individu qui a subi plusieurs condamnations. Directeur d'un camp anglais à Calais, il avait connu à Boulogne la fille Wadoux, qui est mère d'un enfant de 18 mois. Il a reconnu avoir commis le crime qu'on lui reproche, mais semble vouloir, pour atténuer l'horreur de son forfait, en faire un drame passionnel. Sa victime, semble-t-il dire, le poursuivait de ses assiduités et c'est, affirme-t-il, au cours d'une discussion qui s'est déroulée dans la chambre de la veuve Mouillon, où tous deux vidaient une bouteille de champagne, que, dans un moment de colère, il lui a porté un coup de rasoir à la gorge. Il affirme également qu'il n'a pas fouillé les meubles, mais il reconnaît être parti avec une certaine somme d'argent que lui aurait donnée la malheureuse veuve.

Il a déclaré que sa maîtresse, Désirée Wadoux, qui était avec lui dans le cabaret, n'a pas pris part au meurtre.

Les locataires du Nord ont tenu un Congrès

RÉUNIS À DOUAI, ILS ONT REVISE LES STATUTS DE LEUR FÉDÉRATION

La Fédération des Locataires du département du Nord s'est réunie à Douai en congrès extraordinaire, le dimanche 27 février, sur convocation du Bureau confédéral.

L'ordre du jour portait : revision des statuts et formation du nouveau bureau fédéral.

La section de Valenciennes, au sein de laquelle était installé le bureau de la Fédération, avait décliné cette charge en invoquant les complications trop lourdes qu'impliquait cette fonction envers la Confédération.

La séance est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence de Tiberghien, de Douai.

Wallart, de Lille, est nommé secrétaire de séance.

Étaient représentées les sections de Lille, Douai, Caudry, Maubeuge, Hellemmes, Lezennes, Trélon, Lambersart, Loos, Somain. Excusés : Anor, Dunkerque, Cambrai, Valenciennes et Roubaix.

TIBERGHIEN donne lecture d'une lettre de Duquennes et Blémant, de la section de Valenciennes, secrétaires sortant de la Fédération. Cette lettre est adressée à la section de Douai, à l'occasion du renvoi d'une somme de 10 francs, reliquat de sa cotisation à la Fédération. Il en est fait de même, paraît-il, pour chaque section.

MUSMAQUE fait la lecture des statuts de la Fédération.

TIBERGHIEN demande que la cotisation pour la Fédération soit portée à 1 franc par membre et par an.

AMBROUCK, de Lille, demande que le siège de la Fédération soit à Lille.

DE LACOUR, de Caudry, se rallie à ce point de vue ; toutefois, il demande que le siège de la Fédération soit la localité où habite le secrétaire. Il n'est pas indispensable que ce soit Lille.

La résidence du secrétaire est acceptée comme siège de la Fédération.

MULLER, de la Confédération, fait observer qu'il n'y avait que Lille et Valenciennes pour posséder un conseil juridique.

Valenciennes s'étant dérobée, il est tout naturel que Lille reste le centre de la Fédération.

DUVAL, de Douai, dit qu'un membre du Syndicat peut défendre un locataire, mais qu'il lui faut un pouvoir.

WALLART demande que l'on forme un conseil juridique avec des avocats non seulement de Lille, mais des divers barreaux du département. Ces conseils se réuniront au moins une fois par an et comprendront, outre les avocats, les membres du bureau de la Fédération.

AMBROUCK, au même point de vue, demande que l'on fasse appel aux avocats, surtout à ceux qui voudront bien prendre la défense des locataires en passant par l'intermédiaire du Syndicat.

JANSENS demande qu'une commission spéciale soit nommée pour la défense des locataires.

MUSMAQUE donne des explications sur la défense des locataires de Lille.

DE LACOUR dit que le secrétaire fédéral devra être l'intermédiaire entre les secrétaires de sections et le Conseil juridique.

MULLER déclare que pour ce cas spécial la Confédération pourra intervenir.

DE LACOUR demande la nomination d'une commission exécutive composée de cinq membres, plus les quatre membres du Bureau.

WALLART fait remarquer que la Fédération aura du mal à supporter tous les frais, surtout avec une cotisation aussi minime (o fr. 60 par membre et par an) ; il demande que, momentanément, les frais de déplacement soient à la charge des sections.

La discussion étant close, on passe à l'élection du Bureau. Sont nommés : secrétaire, Levêque Georges, de Lille ; secrétaire adjoint, Cérede Arthur, de Lille ; trésorier, Wallart Gustave, de Lille ; trésorier adjoint, Guilluy Paul, de Lezennes.

On désigne ensuite six membres pour la commission exécutive. Ce sont : Debossart, de Somain ; Duval, de Douai ; Rousseau, de Trélon ; de Lacour, de Caudry ; Herly, d'Hellemmes ; Musmaque, de Lille.

La Commission administrative devra se réunir le plus tôt possible et convoquer l'ancien secrétaire pour la liquidation des comptes ; elle fixera la date et le lieu du prochain Congrès.

G. W.

Le Dimanche Sportif

EN FOOT-BALL-ASSOCIATION PARIS A BATTU NORD PAR 4 BUTS A 2

Hier sur le terrain de l'Olympique Lillois se disputait le match annuel entre les équipes représentatives de Paris et du Nord. La victoire revint très justement au Parisiens qui se montrèrent supérieurs aux Nordistes, surtout par leur ligne attaquante. Celle-ci nous fit admirer du beau football, vite et précis. Par contre la ligne de demis Parisienne fut nettement inférieure au Nordistes.

Montagne, Courquin et surtout Lerouge firent une partie superbe. Dans Paris, Hugues fut au-dessous de tout et sa place dans l'équipe nationale serait une grosse faute de la part de nos sélectionneurs.

Les défenses furent bonnes. Le tandem Langenoir-Gamblin fit grande impression.

La Partie

Paris gagne le toss, et descend vers les buts du Nord. Le jeu est de suite vite, trop vite même pour tenir longtemps. Après un quart de ce jeu F. Parsys dribblant les arrières Parisiens placent un shoot hors de portée de Baudier. Dès la remise en jeu Dubly se trouve seul devant les buts de Paris, mais ratant son shoot met à côté. Le Nord domine pendant une dizaine de minutes. Puis Paris se réveille, Rebut descend le long de la touche, centre. Dewacquez rentre et marque, Paris continu à dominer, mais Parsys, la barre, etc.. la chance l'empêche d'augmenter son score. La mi-temps arrive sur le résultat d'un but à un.

La seconde mi-temps voit Paris dominer de plus en plus, sur un centre de Rebut. Dewacquez d'un superbe « heading » marque le deuxième but pour Paris.

Le Nord se réveille un peu et remonte vers les bois parisiens.

Sur une passe de Dubly, Watinne reprend et égalise, puis les Nordistes se rendorment et Rouchès marque un troisième but pour Paris. Enfin quelques minutes avant la fin, sur un pénalty accordé au Parisiens Gamblin le transforme.

M. Christophe siffla la fin sur le résultat de 4 buts à 2 en faveur de Paris.

Pendant le match la musique de la 1re division se fit entendre. Plus de 7.000 spectateurs assistaient à cette rencontre où le record de la recette locale fut battu ; on compta 31.000 fr.

D. D.

Paris-Nord (Promotion)

Hier à Boulogne-sur-Mer, au terrain du Moulin-Wibert, les promotionnistes Parisiens ont battu leurs collègues Nordistes par 3 buts à 1.

PARIS A BATTU LILLE

A PARIS, le Club Athlétique de la Société Générale bat l'Olympique Lillois par 32 points à 3, au Stade Pershing.

CHAMPIONNAT DU NORD DE HOCKEY

A LILLE. — Olympique Lillois bat le Racing-Club de Roubaix par 3 buts à 1.

Le championnat de boxe du Nord

A ROUBAIX

Hier, dans la salle de l'Académie des Sports, rue du Chemin de Fer, à Roubaix, a eu lieu devant une assistance considérable, le Championnat de Boxe du Nord, dont voici les résultats :

POIDS MOYENS. — 1er combat, Masurel, de Lille bat Castelain aux points. — 2e, Tibaert, de Wattrelos, bat Mohaud par knock-out. — 3e, Voisin, de Roubaix, bat Lannoy aux points après un round supplémentaire. — 4e, (demi-finale) Tibaert bat Masurel par knock-out.

POIDS LEGERS. — 1er combat, Thiebaert bat Delville par knock-out au 3e round. — 2e, Mars bat Blondel en 2 minutes 30.

POIDS MOUCHES. — 1er combat, Ozeel bat Vanmeulebrouck aux points. — 2e, Vanhulle bat Blondel aux points.

POIDS COQS. — 1er combat, Hublard bat Hilewiez aux points. — 2e, Dartois bat Plouvier aux points.

POIDS PLUMES. — 1er combat, Defrancq bat Devresse qui abandonne au 3e round. — 2e, Baete bat Boilard qui abandonne au 2e round.

POIDS MI-MOYENS. — 1er combat, Vandecruyssen bat Péot aux points. — 2e Detré bat Fernand Albert, arrêté au 1er round pour infériorité manifeste.

Des taureaux pour le Nord

UN DON AMERICAIN

Un groupe d'éleveurs américains se propose de faire don aux départements dévastés d'un certain nombre de taureaux sélectionnés.

Ces taureaux seront attribués gratuitement, par les soins de l'Office départemental agricole aux trente syndicats d'élevage de la race bovine hollandaise, qui se constitueront les premiers dans le département du Nord avant l'arrivée de ces animaux et pour le surplus à des éleveurs méritants, de préférence lauréats dans les concours.

Les demandes doivent être adressées aux services agricoles du Nord, 2, rue Saint-Bernard, à Lille.

Chronique Judiciaire

LE TITRE D'AVOCAT N'APPARTIENT PAS A TOUT LE MONDE

Un décret du 20 juin 1920, portant règlement d'administration publique sur l'exercice de la profession d'avocat a décidé que seuls auraient droit au titre d'avocat les licenciés en droit régulièrement inscrits à un barreau, et que ces avocats devaient faire suivre leur titre de la mention dudit barreau.

Ce décret avait eu pour but de mettre fin aux abus du régime alors en vigueur, où n'importe quel agent d'affaires, sans être inscrit à aucun barreau, pouvait prendre le titre d'avocat-conseil, avocat-consultant, avocat-agréé, etc., après avoir seulement obtenu le grade de licencié en droit et prêté serment devant une cour d'appel.

Bien que des mesures transitoires aient réservé les droits de ceux de ces avocats-conseils qui exerçaient au mois de juin 1920, un certain nombre de ceux-ci se sont pourvus devant le Conseil d'Etat contre le décret dont il s'agit. Ils soutenaient que le titre d'avocat était un titre que chacun pouvait prendre, comme celui d'architecte, d'ingénieur, etc...

Le Conseil d'Etat estimant que si le décret de 1920 était revenu sur les errements d'une ordonnance de 1822, il avait été pris en conformité de la loi du 22 ventôse an XII, d'après laquelle le titre d'avocat était devenu un monopole légal. La requête des avocats-conseils a donc été rejetée.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
COUVERTURE MOUSSE

Dernière Heure

A LA CONFERENCE DE VIENNE

L'organisation Socialiste

Pas d'entente avec Moscou

Vienne, 27 février. — Grimm fait connaître que la Commission repoussera la proposition Suisse d'engager des négociations avec Moscou, pour lui faire modifier 21 conditions.

Après le manifeste de Moscou à l'occasion de l'ouverture de votre conférence, dit Grimm, il nous est impossible de chercher une entente avec Moscou, pour fonder une Internationale, car il est nécessaire que les Partis aient entre eux de l'estime et des égards réciproques, c'est une question de dignité que nous ne pouvons pas abandonner.

Le comité exécutif

La conférence a voté également à l'unanimité le règlement pour la constitution d'un Comité exécutif, composé d'un membre de chaque pays, ayant moins de cinq délégués et de deux membres pour les pays ayant plus de cinq délégués.

Le Comité exécutif est chargé des rapports entre les Partis pour veiller à l'exécution des décisions de la conférence, pour organiser un service d'informations et pour établir l'action commune. Le Comité exécutif procède à l'élection d'un bureau de cinq membres, choisis dans son sein auxquels il adjoint un secrétaire.

Les Partis adhérents fournissent 5 % des cotisations de leurs propres membres.

La lutte de classes

Les principes sur le troisième point de l'ordre du jour « méthode et organisation de la lutte de classes » sont adoptés à l'unanimité, sauf l'abstention des socialistes russes et de la gauche révolutionnaire : 1. La bourgeoisie domine dans l'état démocratique par la force du capital ; 2. La démocratie laisse cependant au prolétariat la possibilité de manifester son existence comme classe ; 3. La lutte de classes dans les différents pays doit revêtir des formes différentes.

Cette obligation d'emploi des moyens différents est cause de divergences de vues et de discussions dans le sein du prolétariat international ; 4. La bourgeoisie essaiera de briser par la violence l'action prolétarienne lorsque le prolétariat menacera d'arriver au pouvoir. Le prolétariat, dès qu'il sera en possession de la force politique, devra donc employer la dictature pour briser la résistance de la bourgeoisie.

La dictature du prolétariat doit être exercée sur les bases de conseils d'ouvriers, de soldats et paysans et des autres organisations prolétariennes ; 6e Le prolétariat ne lutte pas seulement contre la bourgeoisie de son pays, mais contre la bourgeoisie internationale ; 7e L'Internationale prolétarienne, pour remplir sa tâche, doit laisser la liberté de chaque parti socialiste d'organiser une action en rapport avec les conditions particulières de son pays, mais malgré les méthodes particulières de chaque pays, l'internationale doit réunir toutes les forces du prolétariat international, pour une action commune contre le capitalisme international ; 8e Une telle action nécessite une organisation de classe du prolétariat mondial ; 9e C'est la tâche des partis à la conférence de Vienne, d'amener les autres groupes prolétariens à reconnaître la nécessité d'avoir un instrument commun pour l'ensemble du prolétariat conscient sous la forme d'une organisation internationale des classes.

L'unité socialiste

La conférence a accepté également à l'unanimité une résolution de la commission sur la conférence socialiste de Vienne, adressée à tous les ouvriers pour une unité du mouvement socialiste dans chaque pays, comme dans l'Internationale.

A LA CONFERENCE DE LONDRES

Les Alliés étudient l'application des sanctions

Chéquers près Wendover, 27 février. — Au cours des conversations qui ont eu lieu hier et aujourd'hui aux Chéquers, entre M. Lloyd George et M. Briand, et auxquelles a pris part également cet après-midi le maréchal Foch, la question des sanctions en cas de non acceptation par l'Allemagne des conditions de l'accord de Paris a été examinée longuement. Les deux premiers Ministres Britannique et Français se sont mis d'accord sur la nécessité de réunir une Commission d'experts chargée d'étudier les modalités d'applications des sanctions précédemment définies par la conférence de Paris.

Les mineurs de la Loire ont acheté une maison de campagne

ILS VONT Y ENVOYER LEURS ENFANTS EN VACANCES

La Coopérative des mineurs syndiqués de la Loire qui avait déjà tenté diverses entreprises intéressantes, vient de faire l'acquisition d'une propriété à la campagne.

Elle se propose d'y envoyer, pendant les vacances, les enfants des sociétaires. Elle sera assez vaste pour recevoir 250 à 300 d'entre eux. En dehors des vacances, la propriété sera exploitée par des agriculteurs qui s'efforceront d'en obtenir un rendement normal.

ET LE MUET PARLA...

Beaune, 27 février. — A Saint-Seine-en-Bâche M. Ferdinand Moréal, qui était muet à la suite d'un traumatisme causé par l'éclatement d'un obus, a retrouvé subitement la parole sous le coup d'une grosse émotion.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

La 6e Conférence de l'Université des Annales

En présence du même enthousiaste auditoire, qui sait se former partout l'Université des Annales, M. Gaston Rageot, samedi après-midi, rue de Soubise, a montré en quoi l'art musical des Schumann et des Debussy est « semeur d'idéal ».

Il a rappelé ce que nous devons, en Schumann, à Clara Wilk, d'abord, à la pathologie ensuite, enfin, à la littérature romantique. Le brillant causeur voit en l'œuvre d'art une fonction nécessaire, un « rachat », que « paie souvent bien cher celui qui s'est sacrifié pour, en nous donnant le meilleur de soi, former le meilleur de nous ».

Claude Debussy marque la dernière étape de l'évolution qui commence, avec Schumann. « Dans son œuvre, dit l'orateur, il a tenté d'exprimer l'inexprimable », cet inconnaissable bergsonien, qui est la plus grande partie de notre être.

La conclusion de M. Rageot est simple : l'art, c'est ce qui nous cache la vie, nous la fait oublier, en réalisant sensiblement nos désirs irréalisables et nos plus chères aspirations.

L'admirable quatuor que forment MM. Gaston Poulet, Giraud, Maçon et Ruyssen était chargé de faire la preuve des précédentes déclarations. Il y est parvenu, en exprimant avec le quatuor de Debussy et la quintette de Schumann, toute la fougue et toute la rêverie passionnée du romantisme, et le frisson nouveau de l'âme contemporaine.

Mlle Berthon, de l'Opéra, a chanté agréablement des mélodies des deux maîtres, et M. Yves Nat tenait le piano.

POUR LES CHOMEURS

Cortège Carnavalesque de la Mi-Carême

Le Comité nous communique :

Les membres du Comité, les volontaires chargés de l'organisation des chars et les personnes qui participeront au cortège, sont convoqués à la réunion générale qui aura lieu au siège du Comité, 127, rue du Fontenoy, le lundi 28 février, à 7 heures du soir. Présence indispensable.

Le Comité rappelle que le haut et le bas de la chanson qui sera interprétée et vendue pendant le défilé, sont réservés à une réclame. Avis aux amateurs. Coût, 50 francs.

Le Comité fait également un pressant appel aux cavaliers pour quêter le long du parcours de la cavalcade.

ENCORE UN VELO SUBTILISE

M. Etienne Pauchant, 26 ans, employé, demeurant rue de la Vigne, 17, avait imprudemment laissé sa bicyclette dans le couloir d'une maison de négoce de la rue de la Gare. Naturellement, elle s'envola.

LA FETE D'HIVER des ANCIENS ELEVES DES ARTS INDUSTRIELS

Hier dimanche, a eu lieu, au Conservatoire de musique, le grand concours annuel de l'Association des Anciens Elèves de l'école des Arts Industriels.

Mme Robert-Thieffry, ayant à faire une causerie sur la musique dans le passé et le présent, s'est acquittée avec élégance et beaucoup de succès de cette tâche difficile.

D'aimables artistes se sont partagés la seconde partie du programme et les applaudissements : Mme Turbelin, Mlle Nys et Bécue ; MM. Schepens et Marcel Echement. M. Koszul a dirigé lui-même le Cercle Symphonique et a obligeamment accepté de remplacer à l'orgue M. Cottignies.

Un auditoire nombreux et choisi gardera le meilleur souvenir de cette fête réussie, à laquelle assistaient, parmi diverses notabilités, MM. le docteur Leduc et V. Champier, directeur de l'école.

JUSTICE DE PAIX

M. Gœthals, avocat, est nommé juge de paix suppléant, à Roubaix, en remplacement de Me Honoré, devenu juge titulaire.

CHEZ LES DEBITANTS DE BOISSONS

Sous la présidence de M. Louis Fœlix, a eu lieu samedi, l'assemblée générale du syndicat des Débitants de boissons. M. Dearx, secrétaire de la Fédération des syndicats de commerçants-détaillants, a traité la question des nouveaux impôts, dont une lourde part revient aux débitants.

Voici l'ordre du jour qui a été voté en fin de séance :

« Les débitants de boissons demandent que chaque contribuable soit exonéré à la base de l'impôt, sur les bénéfices industriels et commerciaux, de la même façon qu'il est procédé actuellement pour l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales et sur les salaires ; qu'il soit sursis à toute déclaration pour l'impôt sur le revenu, tant que le statut fiscal ne sera pas voté, et que les délais réels ne soient fixés que lors de la promulgation du statut fiscal. Le syndicat réclame en outre l'exonération totale pour l'impôt sur les salaires, les bénéfices agricoles, les bénéfices des professions non commerciales, pensions et rentes viagères et des bénéfices industriels et commerciaux réalisés en 1919 ».

TOURCOING

Modification des trains de la ligne d'Halluin

A partir du 1er mars, et jusque nouvel avis, pour permettre la réfection définitive des ponts situés sur la branche Roubaix-Tourcoing-les-Francs, la circulation des trains se fera sur la branche Tourcoing-Tourcoing-les-Francs.

Comme conséquence, les modifications d'horaire indiquées ci-après seront appliquées : Le train 2471, qui partait de Lille à 5 h. 10, quittera Lille à 4 h. 30 et arrivera à Halluin à 5 h. 31. — Le train 2473 quittera Lille à 7 h. 40 au lieu de 8 h. 50, pour arriver à Halluin à 8 h. 42. — Le train 2602 (vers Mouscron) partira de Lille à 8 h. 50 au lieu de 8 h. 25. — Le 2403 partira de Tourcoing à 13 h. 51 pour être à Halluin à 14 h. 44. — Le 2485 (semaine seulement) partira de Roubaix à 17 h. 13 et arrivera à Halluin à 18 h. — Le 2487 partira également de Roubaix à 18 h. 50, arrivée à Halluin à 19 h. 54.

Au retour, le 2472 partira d'Halluin à 5 h. 55, pour arriver à Lille à son heure actuelle, 7 h. 07. — Le 2470 quittera Halluin à 6 h. 20 pour arriver à Roubaix à 7 h. 06. — Le 2474 partira d'Halluin à 9 h. 57, arrivera à Tourcoing à 10 h. 25, où il correspondra au 2514 (arrivée Lille à 11 h. — Le train 2516 aura son point de départ reporté à Mouscron 10 h. 49 et arrivera à Lille à 11 h. 52 (heure actuelle). — Par contre, le départ du 2514 se fera à Tourcoing (10 h. 30) au lieu de Mouscron. — Le 2404 partira d'Halluin à 18 h. 16 pour arriver à Tourcoing à 16 h. 45. — Le 2486 (semaine seulement) quittera Halluin à 18 h. 15 et arrivera à Tourcoing à 18 h. 42. — Le 2480 partira d'Halluin à 20 h. 43 pour arriver à Lille à 21 h. 44.

Pour le détail des horaires, correspondances, consulter les affiches apposées dans les gares.

POUR LES CHOMEURS

Onzième liste

P. Vanghelluwe, maraîcher, 5 fr. ; Bureau Commercial, 500 fr. ; Compagnie Industrielle d'Eclairage et son personne, 200 fr. ; personnel de la mairie, 416 fr. 25 ; personnel de la fonderie A. Thuillier, 245 fr. ; Groupement Agricole, 100 fr. ; F. Nottebaert et Bleck, 100 fr. ; P. Maes, 50 fr. ; Declercq-Marescaux, 50 fr. ; « Progrès du Nord », 50 fr. ; « Journal de Roubaix », 50 fr. ; personnel du « Journal de Roubaix », 67 fr. 50 ; L. Vannienville, 10 fr. ; A. Mullier, 10 fr. ; Busschaert, 10 fr. ; Dussart, 10 fr. ; Ch. Matton, 10 fr. ; A. Vierlinck, 10 fr. ; E. Lousello, 10 fr. ; Calaisse, 10 fr. ; Naque, 10 fr. ; Adolphie Leclercq, 5 fr. ; total, 1.926 fr. 75. Listes précédentes, 20.480 fr. ; total des onze premières listes, 22.406 fr. 75.

LES AMATEURS DE VELO

M. Henri Deconinck, demeurant rue Claude-Bernard, 15, a porté plainte contre l'inconnu qui lui a subtilisé sa bicyclette, remisée dans la serre de l'habitation de ses parents.

...ET DE PNEUS DE RECHANGE

Une roue de rechange, fixée à l'auto de M. Delannoy, demeurant rue Louis Leloir, 57, a été volée pendant le stationnement de ladite voiture en face de ladite habitation.

AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Hier, a eu lieu l'élection d'un membre ouvrier de la 1re catégorie (section industrielle), par suite de l'invalidation de M. Hauspié, candidat socialiste.

M. Hauspié a été réélu par 91 voix sur 196 votants. Son concurrent, M. Leman, n'a obtenu que 75 voix.

LILLE

Une femme tombe d'une fenêtre

Samedi, vers 18 heures, Mme Beuque Philomène, 31 ans, ménagère, demeurant rue des Trois-Molettes, était occupée à secouer ses tapis par la fenêtre du premier étage de son habitation.

Soudain, elle perdit l'équilibre et d'une hauteur de trois mètres, elle vint s'abattre dans la cour. Relevée par des voisins, elle reçut les soins d'un docteur qui constata qu'elle ne s'était fait qu'une plaie à la tête et que son état n'inspirait aucune inquiétude.

La boîte aux lettres de nos lecteurs

Le poids de la viande

Je lis tous les jours, dans votre estimable journal, la plupart des contraventions tombent sur le dos des épiciers, particulièrement pour hausse illicite ou défaut d'affichage des prix de vente. Jamais, à ma connaissance du moins, un procès-verbal n'est dressé à la charge des charcutiers ou des bouchers. C'est pourtant cette catégorie qui devrait être surveillée, pour tromperie sur les différences en trop réclamées sur le prix d'un morceau de viande par rapport à son poids. Interrogez les ménagères et vous verrez ce qu'elles vous diront.

Une ménagère de Fives-Saint-Maurice me disait récemment qu'ayant demandé à son boucher un morceau de viande d'environ un kilo, le boucher avait mis sur la balance le poids de 1 kilo plus un petit poids, qui, d'après ce que la ménagère m'expliqua devait être le poids de 20 grammes. Le boucher avait réclamé 17 fr. 20 pour le prix de sa viande et cette qualité étant affichée à 16 francs, le commerçant avait donc réclamé 1 fr. 20 pour le poids de 20 grammes en supplément du kilo.

J'ai fait moi-même souvent les mêmes constatations. Dernièrement, dans une boucherie de la rue de Wazemmes, je me faisais servir un morceau de mouton et la bouchère me réclamait 5 fr. 50 ; un coup d'œil sur la balance et je remarquais 300 grammes dans le plateau à 16 francs le kilo, prix qui était affiché ; cela devait faire 4 fr. 80. J'en fis la remarque à la bouchère qui, après avoir pesé à nouveau la viande, voulut bien reconnaître qu'elle s'était trompée !

A quelques jours de là, j'entrai dans une boucherie chevaline pour y demander un petit beefteck au filet ; le commerçant le tout en me disant que le filet faisait défaut, me pesa un morceau d'une autre qualité et me réclama 2 fr. 25. Les poids sur la balance indi